



INFO - POLICE



Journal d'informations syndicales du Sgap Sud-Ouest

L'EDITO

Chers collègues

Depuis le début d'année, les délégués FPIP n'ont eu de cesse de rendre visite aux collègues dans les différents CSP de la région zone sud ouest.

En effet, plus de 65 visites ont eu lieu et 42 audiences auprès des autorités ont été effectuées.

Notre travail de proximité est accueilli 5 sur 5 par tous les collègues, adhérents FPIP ou non.

C'est un grand pas pour notre fédération qui est de plus en plus considérée par la grande famille de la Police nationale.

Suite aux diverses volontés politiques, création de la police de quartier, compagnie de sécurisation, rapprochement police gendarmerie, regroupement CRS, ces dossiers ont été pris en charge par notre syndicat et nos délégués ont évalué les avantages et inconvénients en tenant compte des sentiments des collègues.

Certes, ces nouvelles créations ne sont pas encore mises en place, mais le rôle d'un syndicat est de prévenir au lieu de guérir, c'est pour cela que nous sommes prudents en la matière et très attentifs à leurs évolutions.

Rien ne sera facile, nous savons qu'aucun effectif supplémentaire sera attribué à la Police Nationale, donc comment constituer une compagnie de sécurisation, par exemple, si ce n'est qu'avec l'effectif déjà existant ?

Il est de même pour la police de quartier, même si nous pensons que la réserve civile aura un rôle majeur, ceci est peut être bon pour la région parisienne mais pour la province qu'en est-il ?

Le regroupement des CRS, sera l'occasion de voir des effectifs venir gonfler les rangs de la police « urbaine », en renforçant les CDI afin d'avoir une force d'intervention immédiate sur le département.

N'allons nous pas vers la disparition des CRS ? La question mérite d'être posée.

La FPIP a toujours revendiqué le maintien des CRS, sachant que la police nationale doit évoluer en même temps que la société.

Les violences envers les policiers augmentent, l'économie souterraine sert de pompe à finance à celles et ceux qui préfèrent commettre des crimes et délits, et la reconquête des zones dites « difficiles » est une bonne chose en soit, mais à condition de soustraire des lieux, les meneurs, les individus connus des services pour leur non respect des lois républicaines.

En ce début d'année, nous avons assisté à des avancements Brigadier-chef surprenant, sans vouloir faire de la polémique, il faut se rendre à l'évidence que l'administration commet des maladresses, avec la complicité d'organisations syndicales, qui conduisent des collègues bien classés sur le tableau, à refuser les postes de nomination.

Comment peut-on accepter, que des postes fermés, soient ouverts par un coup de baguette magique ?

La FPIP refuse ce genre d'acte, car les collègues qui ne rentrent pas dans le système « copain » se voient expédier vers un poste loin de leur domicile, mettant leur vie familiale en difficulté.

Nous sommes intervenus pour que les prochains avancements soient faits suivant la réglementation en vigueur et qu'aucun passe droit ne voit le jour.

Comme vous pouvez le constater, la FPIP Zone sud ouest continue à pratiquer un syndicalisme de proximité, toutes questions posées obtiennent aussitôt une réponse.

Tous les dossiers qui nous sont confiés, sont aussitôt traités.

Toutes les injustices que les policiers subissent, sont aussitôt dénoncées.

Ne vous y trompez pas, nous sommes là et bien là et nous continuons plus que jamais à être à vos côtés pour que vos droits soient respectés.

Nous prônons un syndicalisme indépendant, transparent et suivant les règles démocratiques.

Pour conclure mon propos, je voudrai remercier, toutes celles et ceux qui depuis le début d'année sont venus nous rejoindre et qui se sont engagés en prenant des mandats.

Continuons ensemble pour construire l'avenir.

Merci et bonne lecture

Le secrétaire régional SGAP zone sud ouest
Jean-François LEROUX

N° 16

Janvier, Février
Mars 2008



Jean-François Leroux

Bureau Régional Sgap
Zone Sud-Ouest

Journal Trimestriel
d'informations syndicales

Directeur de la publication
JF LEROUX

Conception et réalisation
Bruno BUCH

Comité de rédaction
Bruno BUCH
JF LEROUX
BN

SGAP SUD OUEST
Hôtel de Police,
23 Bd de L'Embouchure,
31200 Toulouse.

T : 05 61 23 73 67
T Police 05 61 12 87 02
Fax : 05 61 12 15 44
Mail : fipsudouest@free.fr

FPIP
139 rue des Poissonniers 75018
Paris
Tel : 01 44 92 78 60
Fax : 01 44 92 78 59





Police de Quartier



La Ministre de l'intérieur expérimente la mise en place d'une police de quartier, dans des secteurs difficiles de la région parisienne.

Cette police de quartier n'a pas la même philosophie que la police de proximité du gouvernement « JOSPIN ».

Hors de question que les policiers soient des assistantes sociales !!! Ou des animateurs sportifs !!!

Dans son concept, la police de quartier va permettre enfin d'occuper le terrain dans des zones qui, il faut bien le dire, étaient de non droit. A condition que se soit réellement la volonté politique du gouvernement !

Le système d'ilotage pourrait certainement améliorer les conditions de vie de nos concitoyens résidant dans ces quartiers ainsi que le travail d'investigation pour lutter efficacement contre l'économie souterraine, là aussi selon la volonté politique.

Quoi qu'il en soit, cette mise en place pourrait ne porter ses fruits qu'à condition que le gouvernement mette tous les moyens à disposition de la Police Nationale, que se soit en termes juridiques, matériel et effectif.

Et là nous sommes en droit de nous poser des questions ?

Quel va être le nombre de fonctionnaires de police affectés à la police de quartier ?

De quel corps vont-ils venir ? CRS, Sécurité publique...

Quels seront les moyens octroyés ?

Pour lutter efficacement contre la petite et moyenne délinquance et notamment l'économie souterraine, il ne suffit pas de mettre en place un système sans auparavant avoir écarté ceux qui prônent la violence dans ces quartiers dit « difficiles ».

Pour être tout à fait clair, les zones de non droit doivent disparaître, les policiers doivent faire respecter les lois républicaines sur tout le territoire national et en toute sécurité, cela est de la responsabilité de l'ETAT.

Jean-François Leroux

Affligeant !!!

Quant journalisme devient synonyme de désinformation.

IT de France 2 du 18/02/2008 « Un gardien de la Paix gagne en début de carrière 2133 € En fin de carrière 2834 € »



**Pénibilité et
Dangerosité du
métier de Policiers**



Les agressions contre les fonctionnaires de Police de la DDSP 31 continuent de se produire à un rythme régulier.

Nous déplorons la faiblesse des effectifs au sein de la CSP Toulouse.

Nous continuons de réclamer l'attribution de la prime ZONE DIFFICILE pour les policiers Toulousains.

Vous aussi exprimez vos idées. Adressez nous vos écrits par mail :

fpipsudouest@free.fr



Dossier IPM

Le décès récent au sein de l'Hôtel de Police d'un individu en état d'ébriété démontre une fois de plus la difficulté rencontrée dans le traitement des IPM
L'individu est décédé au commissariat après avoir été examiné par le médecin. Souvent sur la voie publique, pas de médecin, pas de SP, les collègues sont seuls.

Qu'en serait-il si le décès était survenu durant le transport dans un véhicule administratif ?

Afin de dégager de toute responsabilité juridique les collègues, le vide juridique qui entoure le transport des IPM vers les Clats ou vers les Hôpitaux doit être comblé.

La FPIP saisie du dossier, vous tiendra informé de son évolution

LE NONOS EST LANCE

Après la course aux examens brigadiers, la prime au mérite, les collègues se désolidarisent (diviser pour mieux régner). Chacun visant un objectif pour tirer au mieux son épingle du jeu.

L'évolution est une bonne chose mais tout le monde ne sera pas rassasié et la perte du pouvoir d'achat s'accroît au fil des années. Le nouveau grade de brigadier au point d'indice fabriqué au rabais en est l'exemple.

Certain n'auront même pas les miettes et resteront les oubliés du système. Les plus méritants ayant un sens policier aiguisé ne se reconnaissent plus dans cette administration de management, de productivité et de rentabilité...

REJOIGNEZ UNE ORGANISATION INDEPENDANTE QUI A TOUJOURS SU PRESERVER UNE LIGNE DE CONDUITE

David Portes



Alors que l'administration semble se soucier de la sécurité des fonctionnaires de Police en mettant en action la géolocalisation sur les véhicules, on constate toujours que certains véhicules ne sont pas équipés de radio de bord.

Il semblerait que l'administration soit plus soucieuse de savoir où sont ses fonctionnaires plutôt que de se soucier de leur sécurité.

Isabelle Soler

PARIS 21/02/2008

« Quatre syndicats de la fonction publique sur huit ont accepté jeudi de signer une partie de l'accord sur les salaires concernant les 5,2 millions de fonctionnaires, donnant le coup d'envoi à une augmentation générale des traitements de 0,8% en 2008 qui les laisse pourtant sur leur faim. Le ministère du Budget et de la Fonction publique a annoncé que le point d'indice, qui sert de base de calcul aux salaires, serait bien augmenté de 0,8% en 2008: 0,5% au 1er mars puis 0,3% au 1er octobre... »



Pour "moins de neuf euros" en moyenne par mois pour un agent de catégorie C

LES SIGNATAIRES : CFDT - UNSA - CFE-CGC (Alliance) - CFTC

Indice des prix source INSEE

Energie	+ 12,3%
Alimentation	+ 4,2%
Loyer - charges	+ 3,1%
Moyenne	+ 6,53%
Notre Pouvoir d'achat	+ 0,491%

L'augmentation du salaire annuel pour 2008 ne sera pas de 0,8% mais inférieure à **0,5%**

Augmentation 0,5% au 1^{er} mars = 0,416% sur l'année
Augmentation de 0,3% au 1^{er} octobre = 0,075% sur l'année

**Notre niveau de vie
bradé à
0,491% pour 2008**

SGAP SUD OUEST

FPIP - Hôtel de Police, 23 Bd de L'Embouchure, 31200 Toulouse
T : 0561237367 - T Police 8056112702 - Fax : 0561121544



La vie des Commissariats

Le "82"



Montauban / Castelsarrasin : Repas chaud aux assises

La tenue d'Assises à Montauban aura mis en lumière le manque de considération dont est victime le Policier. Décalages, services continus et toujours l'éternel « Casse-Croûte » répondant au critères « **recherche du meilleur rapport qualité/prix** », (voir note référence N° DAPN 99-0693 15/03/1999).

Après intervention du Bureau Départemental FPIP 82, des repas chauds ont été distribués aux collègues retenus entre 12h00 et 14h00 en service au tribunal. Un accord a été trouvé avec la Ddsp 82 et le Commandement de la CRS.



Thierry Roeser/Patrick St Arroman

Tarbes

Le "65"



Le recoin servant à l'accueil des personnes interpellées et en attente de traitement dans la salle du Chef de Poste est exigu et propice aux accidents. Sa surface est d'environ 2 m².

Les interpellés sont conduits, installés et restent menottés avec une totale liberté de mouvement pour le reste du corps (possibilité de se lever, de marcher, de se cogner la tête sur les murs) sur de simples chaises.



L'installation d'un banc scellé au sol, avec barre arrière afin de menotter les interpellés de manière efficace apparaît nécessaire.

La FPIP est intervenue auprès du SGAP. Une réponse favorable nous a été donnée.



A suivre

Le "31"

David Portes

Commissariat Subdivisionnaire

Nous suivons de près la mutualisation des moyens matériels et humains des commissariats de Tournefeuille, Blagnac et Colomiers. Cette mutualisation concernerait les « nuitoux ».

Métro

Le régime cyclique 3/3 est envisagé pour l'unité de surveillance du Métro.

Couverture horaire plus large, service public améliorer, avantage pour les collègues ?



A suivre

Local de rédaction RDC à l'Hôtel de Police

L'exiguïté de ce local, nous a amené à proposer une solution d'agrandissement. Refonte complète du local après suppression du mur séparant le local informatique de celui du local de la photocopieuse.

A l'issue, une installation de bureau en « U » dégagerait de la place pour une augmentation des postes informatiques et une augmentation sensible de l'espace de circulation.

Proposition prise en compte par Monsieur le DDSP 31.

avec La FPIP, un syndicalisme de proposition.



En Ligne : www.fpip_police.com

Envoyez nous vos déléances par mail :

fpipsudouest@free.fr





Le "31" suite

Ssp Jolimont

La prise en compte du véhicule et la restitution de celui-ci est un vrai casse tête pour les collègues.
Perte de temps et d'énergie pour tous le monde.

Suite à notre audience du 18/01/2008, Monsieur le DDSP31 engage une réflexion sur la construction d'un garage en « dur » afin de solutionner ce problème.

Nous serons attentif à l'évolution du dossier.

FPIP Présent pour vous

Le "46"

Cahors

Par manque de créneaux horaires, la **pratique des GTPI** n'est pas régulière. Cette absence d'entraînement met en péril l'intégrité des collègues intervenants sur la VP.



Monsieur le DDSP sensible à la sécurité de ses troupes donnera des instructions afin que les GTPI retrouve leur place dans l'emploi du temps des collègues.

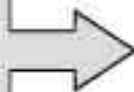
La section de marche va être formée à l'utilisation du **FlashBall**. Dans cette section, seul un fonctionnaire est de brigade de nuit.

Au vue de la spécificité du travail de nuit, il nous apparaît souhaitable de former en plus tous les collègues de la nuit.

Monsieur le Directeur en phase avec notre revendication donnera des instructions allant dans ce sens.

VOIE D'ACCES PROFESSIONNELLE AU CORPS DE COMMANDEMENT 2008

Evolution
de
Carrière



LA SÉLECTION A
LA VAP EST
OUVERTE AUX
FONCTIONNAIRES
DU CEA

Arrêté
Du
9 janvier 2008

Les conditions d'Accès :

Etre Brigadier

Comptant 4 années
d'ancienneté dans le
Grade

Etre Agé au plus
de Quarante Ans

Le Recrutement par VAP comporte quatre phases de Sélection :

- Une épreuve écrite
- L'établissement d'un Dossier Professionnel
- Un stage probatoire.
- Un entretien avec un Jury

Contactez votre délégué
pour les modalités.

FPIP à votre service !



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

139 rue des Poissonniers 75018 PARIS - Tél 01 44 92 78 50 - Fax 01 44 92 78 59 - Internet www.fip-police.com

ARTT

56,57 €

Traitement Province au 03/2008 Corps d'encadrement et d'application

Grade Echelon	Traitement		RETENUES MENSUELLES												Allocation n de Maitrise	Compt spécif	Net à Payer Resalt. 0%	Net à Payer Resalt. 1%				
	I.M.	Annuel	Mensuel	Parution		Solidarité 1%		O.S.G. 750%		R.D.S. 0,50%		Resalt. 1%	Resalt. 3%	Sujétion Spéciale 24%								
				Ind	10,05%	Resalt. 0%	Resalt. 3%	Resalt. 0%	Resalt. 3%	Resalt. 0%	Resalt. 3%								Resalt. 0%	Resalt. 3%		
Major																						
EXCEPT.	505	20763,47	2096,96	652	298,00	29,13	29,37	29,05	233,66	235,41	238,89	15,92	13,69	15,90	23,97	71,91	575,27	182,94	56,67	2634,57	2656,74	2700,48
B/M 3ème	514	20107,27	2042,27	637	291,73	28,52	28,75	28,22	233,72	235,42	238,83	15,25	13,38	15,28	23,49	70,27	562,14	182,94	55,67	2579,70	2601,06	2643,82
B/M 2ème	499	27287,02	2273,91	618	283,45	27,75	27,98	28,43	222,95	224,21	227,52	14,64	14,86	15,17	22,74	68,22	545,73	182,94	56,57	2510,52	2531,26	2572,76
B/M 1er	484	25466,77	2205,96	600	274,78	26,99	27,21	27,65	216,99	217,99	221,20	14,43	14,53	14,75	22,06	66,17	529,33	182,94	55,57	2441,81	2461,95	2502,19
Brigadier-chef																						
B/C5	473	25665,25	2155,43	587	266,63	26,43	26,64	27,08	213,43	215,37	218,57	14,12	14,22	14,44	21,55	64,66	517,30	182,94	55,57	2390,99	2410,96	2449,98
B/C4	463	25316,41	2109,86	574	262,98	25,82	26,13	26,56	209,29	212,36	215,85	13,85	13,96	14,16	21,10	63,30	506,36	182,94	55,57	2345,33	2364,58	2403,07
B/C3	458	25046	2067,08	568	260,13	25,67	25,88	26,19	205,70	207,22	210,25	13,71	13,81	14,02	20,87	62,61	500,89	182,94	55,57	2322,27	2341,31	2379,40
B/C2	447	24443,46	2036,96	554	253,72	25,11	25,31	25,72	201,18	202,66	205,62	13,41	13,51	13,71	20,37	61,11	486,86	182,94	55,57	2271,90	2290,48	2327,66
B/C1	430	22967,03	1913,91	521	238,60	23,74	23,93	24,31	190,06	191,47	194,25	12,67	12,76	12,95	19,14	57,42	469,33	182,94	55,57	2147,66	2165,13	2200,06
Brigadier																						
B7/Trans	458	25046	2067,08	568	260,13	25,67	25,88	26,20	205,70	207,22	210,25	13,71	13,81	14,02	20,87	62,61	500,89	182,94	55,57	2322,27	2341,31	2379,40
B6	451	24662,21	2055,18	559	256,01	25,31	25,52	25,83	202,60	204,32	207,31	13,52	13,62	13,82	20,55	61,66	493,24	182,94	55,57	2290,27	2309,01	2346,52
B5	425	23240,45	1936,70	527	241,35	23,99	24,19	24,57	193,54	195,39	198,39	12,81	12,90	13,09	19,37	58,10	484,80	182,94	55,57	2170,73	2188,40	2223,74
B4	404	22062,09	1841,00	501	229,44	22,92	23,11	23,48	183,50	184,24	187,52	12,23	12,32	12,50	18,41	55,23	441,84	182,94	55,57	2074,26	2091,06	2124,64
B3	382	20689,06	1740,75	474	217,08	21,80	21,98	22,33	174,46	175,72	178,25	11,63	11,71	11,88	17,41	52,22	417,78	182,94	55,57	1973,07	1989,96	2020,71
B2	362	19795,39	1649,61	448	205,63	20,79	20,95	21,28	165,24	167,44	169,84	11,08	11,16	11,32	16,50	49,49	395,00	182,94	55,57	1891,28	1906,34	1936,44
B1	347	18975,14	1581,26	430	196,93	20,03	20,18	20,50	160,07	161,22	163,52	10,67	10,75	10,90	15,81	47,44	379,50	182,94	56,57 €	1812,57	1826,99	1855,86
Carabinieri																						
Except.	429	23469,18	1664,93	532	243,64	24,15	24,36	24,78	193,78	195,20	196,05	12,92	13,01	13,20	19,55	58,65	469,18	182,94	56,57	2189,09	2206,93	2242,60
11° Ech	416	22746,29	1655,69	516	236,31	23,63	23,72	24,10	189,43	189,81	192,57	12,56	12,65	12,84	18,96	56,87	454,96	182,94	56,57	2129,33	2146,63	2181,21
10° Ech	400	21673,35	1622,78	496	227,15	22,72	22,90	23,27	181,66	183,15	185,53	12,12	12,21	12,38	18,23	54,68	437,46	182,94	55,57	2055,90	2072,54	2105,79
9° Ech	380	21205,53	1777,21	483	221,20	22,22	22,39	22,75	179,04	181,63	183,11	11,85	11,94	12,11	17,77	53,32	426,53	182,94	55,57	2010,23	2026,45	2068,88
8° Ech	379	20725,01	1727,08	470	215,25	21,65	21,83	22,17	173,22	174,49	176,99	11,55	11,63	11,80	17,27	51,81	414,49	182,94	55,57	1969,41	1975,16	2006,68
7° Ech	373	20386,91	1699,74	462	211,58	21,35	21,52	21,86	170,76	171,99	174,47	11,38	11,47	11,63	17,00	50,99	407,93	182,94	55,57	1932,11	1947,62	1978,63
6° Ech	364	19904,76	1668,73	451	206,95	20,86	21,04	21,38	167,06	168,26	170,68	11,14	11,22	11,38	16,59	49,76	388,09	182,94	55,57	1890,69	1905,83	1936,09
5° Ech	346	18560,46	1576,70	428	196,47	19,98	20,13	20,45	159,06	160,81	163,10	10,64	10,72	10,87	15,77	47,30	376,40	182,94	56,57	1807,86	1822,25	1851,02
4° Ech	324	17717,42	1476,45	400	184,11	18,86	19,00	19,30	150,61	151,69	153,64	10,04	10,11	10,26	14,76	44,29	354,34	182,94	56,57	1706,68	1720,15	1747,06
3° Ech	307	16787,8	1368,98	386	174,03				143,63	144,64	146,69	9,58	9,64	9,78	13,99	41,97	335,75	182,94	56,57	1647,00	1659,92	1685,72
2° Ech	286	15639,45	1303,28	354	162,12				134,99	135,94	137,79	9,00	9,05	9,19	12,99	38,47	312,78	182,94	56,57	1549,46	1561,44	1584,94
1er Ech	280	15311,35	1275,94	347	158,92				131,82	132,76	134,62	8,79	8,85	8,97	12,99	38,47	295,48	182,94	56,57	1512,40	1524,39	1547,89
Stagiaire	280	15311,35	1275,94	347	158,92				131,82	132,76	134,62	8,79	8,85	8,97	12,99	38,47	295,48	182,94	56,57	1512,40	1524,39	1547,89
Eleve	280	15311,35	1275,94	347	158,92				114,35	117,19	7,63	7,68	7,81	12,99	38,47	295,48				1291,48	1303,46	1326,97



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Sgap Sud-Ouest : FPIP Hôtel de Police 23 Bd de L'Embouchure 31200 Toulouse
T : 0561237367 - T Police 8702 - Fax : 0561121544

BULLETIN d'ADHESION / RENOUELEMENT*

*Rayer la mention inutile

Carte N° :	Grade syndical :
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	Ville :
Code postal :	Port :
Tél. dom. :	
Adresse courriel :@.....	
Grade :	Matricule :
Echelon :	Date grade ou échelon :
Direction :	Service :
Adresse service :	Ville :
Code postal :	
SGAP :	Direction zonale CRS :
Tél service :	Poste :
Date entrée dans la police :	Date adhésion FPIP :
Fait à le	
<u>Signature :</u>	

Nota : Loi de finances 2005 : déduction fiscale de 66% de la cotisation syndicale.

La FPIP
milite
Pour une
IV°
Fonction publique

SIPM :
Gardien 40 €
Gradé 45 €
Directeur 60 €

TARIFS des COTISATIONS 2008

Cadet :	5 €
ADS :	20 €
Elève :	25 €
Stagiaire :	35 €
Gardien de la paix :	60 €
Brigadier :	65 €
Brigadier-Chef :	70 €
Brigadier-Major :	75 €
Lieutenant :	75 €
Capitaine :	80 €
Commandant :	90 €
Commissaire :	100 €
Ouvrier d'Etat :	35 €
Agent administratif :	35 €
Adjoint administratif :	40 €
Secrétaire Administratif :	60 €
Attaché de police :	95 €
Retraité :	30 €